

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL****N° 09-19-10-23****DATE DE CONVOCATION****13 OCTOBRE 2023****DATE DE DEPOT EN SOUS-  
PREFECTURE****24 OCTOBRE 2023****DATE D’AFFICHAGE****25 OCTOBRE 2023****DATE DE NOTIFICATION AUX  
SERVICES :****25 OCTOBRE 2023****NOMBRE DE CONSEILLERS :****EN EXERCICE 29****PRESENTS 27****VOTANTS 27****OBJET : DECISION  
MODIFICATIVE N°1**

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf du mois d'octobre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance public, sous la présidence de Monsieur Jean-Christophe POULET.

Etaients présents :

Mesdames et Messieurs POULET, LECLERCQ, GHANI REFOUFI, MOSSE, LAZAAR, CABARET, MASCHERONI, LOUREIRO, VAUCHEL, DANGUILHEN, MESSAOUDI, PELAPRAT, COLOMBA, LI LUN YUK, DELECROIX, HERRERO, DE CASTRO, BOURDAIS, DOMERGUE, SAVVA, MOUHAMADMANSOUR, BOURRIER

Absents représentés :

Mme Nathalie DERVEAUX représentée par M. Jean-Christophe POULET  
Mme Marie-Christine DUPREZ-PANNETRAT représentée par Mme Laurianne DANGUILHEN  
Mme Florence MARGUET représentée par Mme Fathia GHANI REFOUFI  
M. Thierry LAMY représenté par Farid LAZAAR  
M. Julien QUENTEL représenté par Vanessa BOURDAIS

Absents non-représentés :

M. Jean-Pierre GAFFEZ  
Mme Darine BOUADIS

Secrétaire de séance :

Monsieur Didier LECLERCQ

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L. 2121-29 et D. 23- 42-2 relatifs aux dépenses et recettes autorisées par le budget et les décisions modificatives.

Vu l'instruction comptable et budgétaire M 14,

Vu la délibération n°03-30-03-23 du 30 mars 2023 adoptant le budget primitif pour l'exercice 2023,

Le Maire informe qu'il l convient de procéder à des ajustements de crédits sur le budget de la ville pour :

**EN FONCTIONNEMENT**

- Augmenter les crédits du chapitre 011 « charges à caractère général » afin :

- De réajuster les crédits au 615231 « entretien et réparation de voirie » car certaines dépenses concernant le centre bourg doivent être imputées en fonctionnement sur ce compte. Compte pour lequel la Ville récupère une partie de la TVA tout comme au chapitre 21 en investissement.

- Augmenter les crédits du chapitre 012 « charges de personnel » afin D'inscrire les crédits pour les revalorisations des IFSE gratifiant ainsi la reconnaissance financière des engagements au quotidien des agents mais également tenant compte de l'inflation. Le premier secteur concerné est le projet éducatif soit plus de 60 agents. En moyenne 100 € net mensuels d'augmentation. La Ville préfère faire le choix de la pérennisation par le biais de l'IFSE plutôt que le vote d'une prime ponctuelle.

D'inscrire les crédits relatifs à la revalorisation du point d'indice au 01 juillet 2023.



- Inscrire les crédits au chapitre 74 « dotations, subventions et participations » en recettes de fonctionnement pour :
  - La dotation de solidarité rurale suivant notification
  - Le versement de la participation CAF pour l'aide au montage du projet Maison des 1000 1ers jours
  - Le versement de l'aide de l'Etat au projet de santé
- Inscrire les crédits au chapitre 73 « impôts et taxes » en recettes de fonctionnement pour :
  - Le versement de la TICFE par l'Etat : taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité qui est une taxe énergétique prélevée sur la facture d'électricité des fournisseurs d'électricité
- De réajuster l'autofinancement suivant les nouvelles recettes inscrites en investissement et certaines dépenses pour le centre bourg

#### EN INVESTISSEMENT

- D'augmenter les crédits du chapitre 13 « subventions d'investissement »  
Pour versement subvention CAF ALSH Simone Veil, DETR création des 2 classes à l'école Simone Veil, subvention Etat travaux urgence église
- Le réajustement de l'autofinancement pour inscription crédits liés aux travaux du centre bourg en fonctionnement dépenses.
- Le réajustement d'un reste à réaliser dont le transfert comptable n'a pas été effectif lors du passage des opérations en fin d'année 2022.

Vu l'avis favorable de la commission communale des finances et des ressources humaines du 04 octobre 2023 ;

Où l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré à **23 voix POUR et 4 CONTRE (M. DOMERGUE, Mme SAVVA, M. MOUHAMADMANSOUR et Mme BOURRIER)**,

Le Conseil Municipal, **VOTE** la décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT	DEPENSES
D-615231-822 : Entretien et réparations voiries	+ 220 000,00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>+ 220 000,00 €</b>
D-64111-020 : Rémunération principale	+ 16 000,00 €
D-64118-020 : Autres indemnités	+ 5 000,00 €
D-64118-251 : Autres indemnités	+ 8 000,00 €
D-64118-421 : Autres indemnités	+ 8 000,00 €
D-64131-020 : Rémunérations	+ 10 000,00 €
D-6451-020 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 2 500,00 €
D-6451-251 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 2 500,00 €
D-6451-421 : Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 3 000,00 €
<b>TOTAL D 012 : Charges de personnel et frais assimilés</b>	<b>+ 55 000,00 €</b>
D-023-01 : Virement à la section d'investissement	- 172 667,00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>- 172 667,00 €</b>
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>+ 102 333,00 €</b>



FONCTIONNEMENT	RECETTES
R-7351-01 : Taxe sur la consommation finale d'électricité	+ 30 000,00 €
<b>TOTAL R 73 : Impôts et taxes</b>	<b>+ 30 000,00 €</b>
R-74121-01 : Dotation de solidarité rurale	+ 22 000,00 €
R-74718-01 : Autres	+ 39 213,00 €
R-7478-64 : Autres organismes	+ 11 120,00 €
<b>TOTAL R 74 : Dotations, subventions et participations</b>	<b>+ 72 333,00 €</b>
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>+ 102 333,00 €</b>

Reste à réaliser

INVESTISSEMENT	DEPENSES		
D-2031-1011-020 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG	+5 294,40 €	0.00 €	
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>+ 5 294,40 €</b>	<b>0.00 €</b>	
D-21312-213 : Bâtiments scolaires	0,00 €	+ 130 000,00 €	
D-21318-1004-411 : CONSTRUCTION EQUIPEMENT POLYVALENT QUARTIER DES MEUNIERES	0.00 €	- 195 337.40, €	
D-2152-1011-822 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG		- 85 000,00 €	
<b>TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 150 337.40,00 €</b>	
D-238-1011-822 : AMENAGEMENT CENTRE BOURG	0,00 €	+ 85 000,00 €	
<b>TOTAL D 23 : Immobilisations en cours</b>	<b>0,00 €</b>	<b>+ 85 000,00 €</b>	
<b>Total DEPENSES</b>	<b>+ 5 294.40 €</b>	<b>- 65 337.40 € €</b>	<b>- 60 043.00 €</b>
INVESTISSEMENT	RECETTES		
R-021-01 : Virement de la section de fonctionnement	0,00 €	- 172 667,00 €	
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 172 667,00 €</b>	
R-1321-324 : Etat et établissements nationaux	0,00 €	+ 16 000,00 €	
R-1341-213 : Dotation d'équipement des territoires ruraux	0,00 €	+ 36 624,00 €	
R-1348-421 : Autres	0,00 €	+ 60 000,00 €	
<b>TOTAL R 13 : Subventions d'investissement</b>	<b>0,00 €</b>	<b>+ 112 624,00 €</b>	
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>0.00 €</b>	<b>- 60 043.00 €</b>	<b>- 60 043.00 €</b>

Délibéré en séance les jour, mois et an susdits.  
 Ont signé au registre : tous les membres présents.  
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire

Délibération n° 09-19-10-23

Accusé de réception en préfecture  
 095-219500600-20231019-09-19-10-23-DE  
 Date de télétransmission : 24/10/2023  
 Date de réception préfecture : 24/10/2023